

Bientôt le 3 décembre...

Toutes et tous au Congrès du SER pour débattre de son livre blanc

Le Congrès du SER. Il a lieu tous les 4 ans. Depuis 1886¹. C'est là que se discutent et se donnent les orientations de la faïtière professionnelle des enseignants romands.

Dès lors, participer au Congrès se devrait d'être un devoir pour tout membre de la SPV.

Cette année, le Congrès - 42ème du nom - a lieu dans le Canton de Neuchâtel, à Colombier. Le 3 décembre prochain.

Il traitera - en matinée, avant que l'AD ne se déroule l'après-midi - du Livre Blanc du SER. Récemment publié par le Comité du SER et intitulé « Pour un humanisme scolaire », cet ouvrage a déjà été débattu par les associations du SER. La SPV y a consacré la journée du 21 septembre dernier, lors de laquelle une vingtaine de délégués ont trituré le document.

Ces travaux, ainsi que de ceux des 8 autres associations du SER seront notamment présentés lors du Congrès.

Sous le regard de Pascal Couchepin

Mais, le Livre Blanc sera également soumis au regard critique de la profession. C'est Anton Strittmatter, tête pensante de la faïtière suisse-alsacienne LCH, qui se chargera de cette mission. On se souvient de sa magnifique prestation aux dernières Assises de l'Éducation organisées par le SER.

Le Livre Blanc propose des pistes politiques. Sont-elles réalistes ? Utopiques, justement ciblées ou à côté de la plaque ? Grand témoin de ces orientations, Pascal Couchepin, ancien Conseiller fédéral et ex-ministre de la formation et de la culture, nous le dira. On peut compter sur le fait qu'il laisse la langue de bois au vestiaire.

Comment prendre connaissance du Livre Blanc ?

Le Livre Blanc du SER est dès maintenant accessible en ligne². Il sera de plus encarté dans le numéro de novembre de L'Éducateur.

Le Comité, le président et le Secrétaire général du SER, collationnent dès maintenant les retours des travaux menés dans les cantons sur le Livre Blanc. Ils en dégageront deux ou trois thèmes centraux destinés aux débats du Congrès. Ainsi, celles et ceux qui s'inscriront à celui-ci recevront de plus un document qui fera état des réflexions menées jusqu'ici.

Si le Livre Blanc en lui-même ne saurait être directement amendé - c'est un état des lieux, un arrêt sur image de ce que le Comité du SER estime devoir être promu -, cette publication historique doit maintenant vivre. Les apports des cantons, puis du Congrès, doivent la compléter, voire la martyriser. Si nécessaire.

Faire vivre les options du SER

Le 35ème Congrès, en 1983, traitait de « L'école obligatoire et la sélection scolaire ».

Les participants y demandaient de tout mettre en oeuvre pour réaliser une école adaptée à l'enfant. Notamment par la promotion d'une « école de la réussite où l'on aide les enfants les moins avancés en renonçant à une attitude sélective qui transforme leurs difficultés en échecs ».

La SPV a, en particulier, basé les réflexions qui ont abouti à l'édiction des 26 mesures pour une école de la réussite sur les attendus de ce Congrès de 1983... 28 ans plus tard, le secondaire vaudois s'ouvre - un peu, grâce à la LEO - à cette perspective.

C'est avec ses 9 associations et avec ses 10'000 adhérents que le SER doit faire progresser l'école vers un horizon toujours perfectible.

Le Congrès est une occasion rare de participer à cette réflexion.

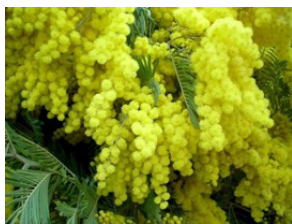
Rendez-vous le 3 décembre prochain. Toutes et tous à Colombier, chez nos amis et collègues neuchâtelois !

Jacques Daniélou, président de la SPV

1 http://www.le-ser.ch/_library/Fichiers_PDF/resolutions_1866_2003.pdf

2 http://www.le-ser.ch/_library/Fichiers_PDF/LB.pdf





NE LA RATEZ PAS ! LES 26, 27 et 28 JANVIER 2012 AURA LIEU ...

La vente du Mimosa, une action de la Fondation Jeunesse de la SPV

Le Fonds Mimosa est alimenté par le produit de la traditionnelle vente du mimosa par des élèves de l'école vaudoise.

L'aide est exclusivement destinée à des enfants ou adolescents issus de familles aux revenus modestes, confrontées à des difficultés sociales et financières et domiciliées dans le canton de Vaud.

Commandez dès aujourd'hui vos cartons de fleurs sur <http://mimosa.spv-vd.ch>, nous vous livrerons le 25 janvier. Renseignements au 021 862 20 71.

Stéphane Guinchard, président du Conseil de fondation

Obligation de partir à la retraite: succès au Tribunal cantonal !

Le 26 janvier 2011, le Tribunal des prud'hommes de l'administration cantonale (TRIPAC) statuait en faveur d'une recourante accompagnée par la SPV. Dans ses conclusions, le TRIPAC annulait ainsi toutes les décisions du Conseil d'Etat vaudois obligeant les services à mettre à la retraite automatiquement les employés atteignant l'âge minimum de la retraite et 37.5 années de cotisations, même théoriques, à la Caisse de pensions.

Le Conseil d'Etat, tout en poursuivant cette pratique, a fait appel de la décision du TRIPAC auprès de la Chambre des recours du Tribunal cantonal vaudois. Cette dernière a conclu, le 22 septembre dernier, au rejet du recours de l'Etat en confirmant, dès lors, le jugement de première instance. La pratique du Conseil d'Etat est bien illégale !

D'ici la fin de l'année, nous serons fixés sur les motivations du jugement du Tribunal cantonal et sur un éventuel recours de l'Etat auprès du Tribunal fédéral.

Cotisations pour les PC Familles et la Rente-pont

Le 15 mai dernier, les vaudois acceptaient en votation populaire l'introduction d'une cotisation sur les salaires pour financer les PC Familles et la Rente-Pont. L'introduction de cette mesure paritaire (0.06% pour l'employé et 0.06% pour l'employeur) est fixée au 1er octobre 2011. Pour un salaire brut de 6'000 frs, la retenue pour l'employé est de 3 frs 60. Cette retenue ne concernera pas le versement des «périodes occasionnelles» ou le paiement de remplacements effectués avant le mois d'octobre (même si le versement se fait en octobre). Le 13e salaire n'est pas concerné.

OFFRE TELEPHONIE MOBILE

La SPV a conclu un partenariat avec un opérateur de téléphonie mobile pour bénéficier d'un abonnement aux conditions avantageuses.

Plus d'informations:

www.spv-vd.ch/PDF/sunrise.pdf